ARRÊTÉ N° 0 4 3 /CAB/PM DU 2 6 MARS 2019 portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Monsieur **EYEBE Henri Bertrand**, Contractuel d'Administration, Matricule **684.641-M**, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef du Secrétariat Particulier du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

<u>Article 2</u>: L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 2 6 MARS 2019

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Joseph DION NGUTE